



ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
MONTREAL, QUEBEC
Le jeudi 4 avril 2019

RÉSULTATS DU VOTE

Conformément à l'article 11.3 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue

Les questions suivantes ont été soumises au vote à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque CIBC (la Banque) tenue le 4 avril 2019. Le vote a été effectué par scrutin. Chacune des questions ci-dessous est expliquée en détail dans la Circulaire de sollicitation de procurations par la direction affichée sur le site cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports-fr.html.

1. Élection des administrateurs

Chacun des 15 candidats suivants proposés par la direction a été élu administrateur de la Banque.

CANDIDATS	EN FAVEUR		ABSTENTIONS	
	Voix	Pourcentage	Voix	Pourcentage
Brent S. Belzberg	220 166 364	98,34 %	3 717 054	1,66 %
Nanci E. Caldwell	198 381 638	88,61 %	25 501 780	11,39 %
Michelle L. Collins	223 369 699	99,77 %	513 719	0,23 %
Patrick D. Daniel	222 876 849	99,55 %	1 006 569	0,45 %
Luc Desjardins	222 877 440	99,55 %	1 005 978	0,45 %
Victor G. Dodig	223 007 092	99,61 %	876 326	0,39 %
Linda S. Hasenfratz	189 437 457	84,61 %	34 445 958	15,39 %
Kevin J. Kelly	223 455 325	99,81 %	428 093	0,19 %
Christine E. Larsen	223 393 918	99,78 %	489 500	0,22 %
Nicholas D. Le Pan	222 977 476	99,60 %	905 942	0,40 %
John P. Manley	217 863 750	97,31 %	6 019 668	2,69 %
Jane L. Peverett	215 433 708	96,23 %	8 449 710	3,77 %
Katharine B. Stevenson	222 059 361	99,19 %	1 824 057	0,81 %
Martine Turcotte	223 252 769	99,72 %	630 649	0,28 %
Barry L. Zubrow	223 387 532	99,78 %	495 886	0,22 %

2. Nomination des auditeurs

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L a été nommé auditeurs de la Banque.

EN FAVEUR		ABSTENTIONS	
228 927 690	99,09 %	2 093 248	,91 %

3. Résolution de consultation sur la philosophie de rémunération des cadres supérieurs

EN FAVEUR		CONTRE	
213 464 322	95,35 %	10 418 180	4,65 %

4. Proposition N° 1 - Présentation du ratio de rémunération

EN FAVEUR		CONTRE		ABSTENTIONS*
15,714,551	7,05 %	207,300,091	92,95 %	868,440

5. Proposition N° 2 - Création d'un comité des nouvelles technologies

EN FAVEUR		CONTRE		ABSTENTIONS*
6,443,356	2,89 %	216,343,632	97,11 %	1,096,408

* Une abstention est prise en compte comme une présence aux fins de la constatation du quorum, mais elle ne l'est pas en tant que voix exprimée afin d'établir si la proposition est approuvée à la majorité des voix exprimées requise.